

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-568201

174472

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5241 Société : Ram

Actif       Pensionné(e)       Autre : Retraite Ram

Nom & Prénom : HAMMAMI Abdesham

Date de naissance : 25.3.54

Adresse : 7 apt No 4 Sidi Rahelchati

Tél. : 0671069131 Total des frais engagés : (3)+210 = 787 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Abdelhak BOUCHTA**  
 OPHTHALMOLOGISTE  
 07 08 73 33 45 / 0522 47 14 72  
 Casablanca  
 Tél. : 05 22 22 78 18

Date de consultation : 07/08/2023

Nom et prénom du malade : 7# HAMMAMI Abdesham Age : 70 ans

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Vue de opt (D.C.)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 07/08/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

ACCUEIL



# DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA  
TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

# الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الحول-عدسةالاتصال-الليزر-انجيوغرافي  
عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70, زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء  
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca le 07/08/2015 في الدار البيضاء

Hammani Abdelstam

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
OPHTALMOLOGISTE  
70, Rue Allah Ben Abdellah  
Casablanca  
Tél.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72  
(as batus)

Xolacom

لغث لبري

AA 06 mon

89,50 x 6

T = 537,00

Pharmacie FLORALYS  
Dr. LOUALI Soumaya  
N°: 20-1, Lot. Daouaj  
Sidi Rahal Chait - Berrechid  
Tél.: 05 22 96 93 02

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
OPHTALMOLOGISTE  
70, Rue Allah Ben Abdellah  
Casablanca  
Tél.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

XALACOM COLLYRE 2,5ML  
P.P.V.: 89DH50  
118001 170340

6 118001 170340  
PAA193075  
P.P.V.: 89,5 DH  
Fabricant / المصنع  
PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV  
RIJKSWEG 12  
2870 PURS  
BELGIQUE

6 118001 170340  
PAA193075  
P.P.V.: 89,5 DH  
Fabricant / المصنع  
PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV  
RIJKSWEG 12  
2870 PURS  
BELGIQUE